

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

2023/21

OBJET :
Réglementation pour
Cimetière communal

Nous, Sylvie OUTURQUIN, Maire de la Commune de **CHARBONNIERES**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'entreprise SNEEB – Les Minets 71260 CHARBONNIERES, en vue de réaliser les travaux de maçonnerie dans le cimetière communal,

Considérant que pour assurer la sécurité des personnes qui viennent se recueillir au cimetière, il y a lieu de réglementer la circulation pédestre, au droit du chantier,

ARRETONS :

Art. 1 : A compter du 15 novembre 2023 et pour une durée encore indéterminée, il sera **INTERDIT** d'entrer dans le cimetière communal en semaine.

Seules les visites les samedis matin à partir de 8h jusqu'au dimanche soir 18h seront AUTORISEES

Art. 2 : L'entreprise SNEEB sera chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire au respect de cet arrêté.

Art. 4 : La gendarmerie et le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de cet arrêté.



A CHARBONNIERES, le 15/11/2023

Le Maire,

Sylvie OUTURQUIN